



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2637>

# Sandrine Monier : Des structures et des territoires à l'aune de profondes transformations



---

L'École Émancipée

---

Les réorganisations structurelles et territoriales amorcées dans le service public d'éducation trahissent la logique mise en oeuvre pour réduire les dépenses et transformer l'action publique. Ce qu'a d'ailleurs confirmé le premier ministre en août avec les orientations d'Action Publique 2022 pour l'éducation.

Comme dans d'autres services publics, le choix est fait de s'en prendre aux « petits », ne laissant planer aucun doute sur le modèle choisi, celui du libéralisme triomphant des grands et des puissants.

Depuis 2014, les petites écoles rurales de moins de 3 classes sont déjà passées à la moulinette des conventions ruralité - 44 à cette rentrée avec pour objectif d'en signer une vingtaine supplémentaire. L'idée étant de les concentrer et de les mettre en réseau pour en faire des écoles dignes de ce nom. Quitte à promouvoir l'équité et le droit pour tous les élèves à fréquenter des grands groupes scolaires, avec les mêmes chances de poursuivre une scolarité dans des classes surchargées.

Haro aussi sur les petites classes qu'il faudrait fusionner avec les grandes au sein d'écoles primaires, puis rapprocher du collège de secteur, dans une logique de continuum sur la scolarité obligatoire, de la maternelle à la troisième.

Des petites circonscriptions dont il faudrait revoir les contours, en les fusionnant, en les adaptant aux bassins de vie, voire en les rapprochant des circonscriptions des départements voisins.

Enfin des petites académies devenues trop étriquées et dont la révision s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe et de la fusion des régions. Elles ne seront plus que treize à l'horizon 2021, et peu importe, pour certaines d'entre elles, que la réunion de 12 ou 13 départements leur confère un air d'usine à gaz.

Ces réorganisations territoriales posent également la question de la gouvernance d'entités aux contours de plus en plus grands. Signeront-elles la fin d'un système original, propre au 1er degré ? Il y a fort à parier que le statut des écoles soit au centre des discussions qui s'ouvriront en 2019 sur l'avenir de la direction. Tout comme les rapprochements avec le collège peuvent laisser craindre une mise sous la tutelle des chefs d'établissements. Les expérimentations en cours dans certains départements sur les directoires d'écoles du socle doivent nous alerter.

Enfin, en corollaire de la création des treize académies, les recteurs vont se voir confier plus de pouvoirs, notamment sur les plans budgétaire et administratif. Si, comme le préconisait le rapport de l'inspection générale, les emplois et les crédits de l'enseignement scolaire leur étaient délégués, cela constituerait un dessaisissement inédit du ministère au profit des services déconcentrés.

Au final, ces réorganisations territoriales vont se traduire par une régionalisation de l'Éducation nationale et par une augmentation des inégalités, tant pour les élèves que pour les personnels. L'avenir du service public d'éducation ne doit pas passer par la désorganisation du maillage de proximité. L'École doit au contraire pouvoir bénéficier de garanties et d'un investissement de la nation pour tous, partout et quel que soit le territoire.

Le SNUipp et la FSU doivent informer largement la profession des profondes transformations dont va pâtir le système éducatif et qui auront des répercussions sur l'ensemble du métier.